

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE: rue... 14

Administrative information including subscription prices (PRIX DE L'ABONNEMENT) and publisher details (Gérant: G. THÉNÉS).

NOUVELLES DU JOUR

19 septembre. Le Journal officiel publie un arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, motivé par la présence de la peste bovine à Hambourg...

Nous reproduisons plus loin les détails communiqués au XIXe Siècle par un ami de M. Ed. About sur l'arrestation de notre éminent confrère.

A plusieurs reprises déjà, nous avons eu l'occasion de signaler le courant d'opinion qui entraine aujourd'hui vers le but que nous poursuivons nous-mêmes, — à savoir la consolidation de la République libérale...

Suivant la juste remarque du Bien public, ces nouveaux journaux ont ce caractère particulier qu'ils sont généralement républicains par raison plutôt que par sentiment...

N'est-ce pas pour des raisons semblables et dans le même esprit de patriotisme que tout récemment M. Casimir Périer renouvelait publiquement son adhésion à la république?

Quelques personnalités s'irritent et résistent encore; mais la masse est gagnée, et la meilleure preuve que nous puissions en donner se trouvera dans les manifestes...

éprouvé, à son tour, la velléité de dire son fait au président de la République, et dans l'épître de M. de Carayon-Latour dont s'occupe aujourd'hui notre correspondance de Paris...

On attachera, croyons-nous, beaucoup plus d'importance à l'étude que publiée, dans le Journal des Débats, un écrivain bien connu de nos lecteurs, l'honorable M. Laboulaye...

Des lettres de Madrid annoncent que le gouvernement espagnol vient de conclure avec la Banque de Paris et des Pays-Bas des conventions ayant pour objet: 1° D'opérer la conversion de la dette espagnole en réduisant momentanément l'intérêt du 3 0/0 actuel en 2 0/0...

La presse étrangère n'a point renoncé encore à commenter l'entrevue de Berlin, et à vouloir, bon gré mal gré, connaître ce qui s'est passé dans ce congrès de souverains.

Le Times publiait hier une dépêche de Copenhague portant que, d'après un bruit qui tendait à se confirmer, la question du Sleswig aurait été réellement soulevée à Berlin, et soulevée par l'empereur Guillaume lui-même.

L'arrestation de M. Edmond About par la police prussienne est un fait grave; s'il est vrai, comme le dit le XIXe Siècle, qu'elle ait été motivée par la publication d'articles anti-prussiens, datés de l'an dernier.

Un gouvernement pourra-t-il à l'avenir mettre la main sur un écrivain étranger qui aura émis des opinions déplaissantes pour le pays voisin? Pourquoi-on être poursuivi en Allemagne, parce que l'on a mal parlé de l'Allemagne en France?

Nous savons bien que le droit des gens, admis jusqu'à présent, ne tolère en aucune façon une pareille juridiction internationale, si l'on peut appeler juridiction l'exercice de la force brutale.

Nous ne sommes désolés d'avoir à ravir cette illusion à la France républicaine internationale, mais, si elle avait été admise, comme nous avons eu l'honneur de l'être, dans le commerce infime de cet homme illustre, elle aurait combien M. Arles-Dufour déplorait cette destruction de la Société d'enseignement primaire du Rhône; elle saurait avec quelle énergie d'expressions il s'élevait contre ce « crime » de nos premiers républicains et contre leur « bêtise ».

On n'attachait sur lui un œil compatissant, et la menue monnaie qu'elle glissait dans sa besace était toujours accompagnée du divin sourire de la charité. Le plus souvent c'était le petit Marc qu'elle chargeait de son offrande; elle estimait que l'harmonie, en passant par la main des enfants, devient plus agréable à Dieu, plus douce au cœur des misérables.

tisan de l'enseignement laïque, avait fondé à Oullins une école laïque excellente à tous égards, mais en même temps il n'admettait nullement que l'on persécutât les écoles congréganistes; et qu'on les fit disparaître violemment; et il l'admettait si peu qu'il ne refusait pas plus ses largesses aux institutions religieuses d'Oullins qu'aux autres. Il voulait que l'enseignement laïque l'emportât par la perfection des méthodes, en usant de la libre concurrence, mais il n'était pas de ceux qui proscrirent leurs adversaires et en font des martyrs. Nous voudrions que ce grand exemple de tolérance et de sagesse fut imité par tous, et que nous en disions s'applique tout autant aux partisans des écoles congréganistes qu'à ceux de l'enseignement laïque.

Nous aurions quelque peine peut-être à oublier nos illusions d'autrefois, à nous débarrasser de nos vieilles idées de droit et de justice; mais on se fait à tout, et sans doute nous habituerions nous aussi, en y mettant de la bonne volonté, à tout ce que contient d'héroïque ce retour aux bons usages du temps jadis.

Les explications que le gouvernement allemand ne tardera pas sans doute à donner, la mise en liberté de M. About qui lui vaudra ordonner, chasseront ces cauchemars de moyen-âge, nous l'espérons encore. Il n'y aura eu, à Saverne et à Strasbourg, qu'un acte irréfléchi de quelque courtisan de la victoire; on aura voulu parfaire la ressemblance de l'empereur Guillaume avec son aïeul le grand Frédéric, et lui procurer la gloire incomparable de tenir dans ses cachots à son tour le Voltaire du XIXe Siècle.

La chose a ses inconvénients pourtant, on n'y aura pas songé d'abord à Strasbourg et à Saverne. Frédéric II fut fait arrêter à Francfort l'auteur de l'Histoire de Charles XII; mais de qui l'histoire impartiale et juste sourit-elle aujourd'hui, du philosophe incarcéré, ou du potentat qui met en mouvement toute la police du royaume pour lui arracher ses « poésies »? Et de qui l'histoire sourira-t-elle demain?

La France républicaine revient sur la question de la Société d'enseignement primaire du Rhône, et, pour justifier la destruction de ces écoles laïques par le conseil municipal de Lyon, elle invoque le témoignage d'un homme qui fut un des plus ardents et des plus intelligents champions de l'instruction laïque, de M. Arles-Dufour.

« Aujourd'hui, dit-elle, l'on trouve « mauvais que la municipalité, peu sava- « tisaite de cet enseignement pseudo- « laïque, reprenne ses écoles et son « argent! Et l'on nous accuse d'avoir « détruit la société par le retrait de la « subvention! « Mais Arles-Dufour lui-même ap- « prouverait ce qui a été fait. »

Nous sommes désolés d'avoir à ravir cette illusion à la France républicaine internationale, mais, si elle avait été admise, comme nous avons eu l'honneur de l'être, dans le commerce infime de cet homme illustre, elle aurait combien M. Arles-Dufour déplorait cette destruction de la Société d'enseignement primaire du Rhône; elle saurait avec quelle énergie d'expressions il s'élevait contre ce « crime » de nos premiers républicains et contre leur « bêtise ».

On n'attachait sur lui un œil compatissant, et la menue monnaie qu'elle glissait dans sa besace était toujours accompagnée du divin sourire de la charité. Le plus souvent c'était le petit Marc qu'elle chargeait de son offrande; elle estimait que l'harmonie, en passant par la main des enfants, devient plus agréable à Dieu, plus douce au cœur des misérables.

On n'attachait sur lui un œil compatissant, et la menue monnaie qu'elle glissait dans sa besace était toujours accompagnée du divin sourire de la charité.

COURRIER DE PARIS

18 septembre 1872. Je m'attache depuis quelque temps à vous bien marquer les mouvements qu'exécutent les divers partis monarchiques; ils nous font prévoir, en effet, dans une certaine mesure les événements auxquels nous allons assister à la rentrée de l'Assemblée.

Voici d'abord une nouvelle lamentation versée par M. de La Rochelette dans le sein de l'Espérance du peuple; M. de La Rochelette regarde déjà comme un fait accompli l'entrée du centre droit dans la majorité républicaine-conservatrice; il ne voit dans cette éventualité que guerre, violence, anarchie, et en présence de cet avenir chargé d'orages, il investit la droite du rôle classique de Cassandre. C'est elle qui montrera les écueils, après quoi elle abandonnera l'avenir à la volonté de Dieu.

C'est à peu près ce que conseillait la Gazette de France quand elle rappelait le rôle de Berryer sous la monarchie de Juillet, mais tous les représentants du parti légitimiste ne sont pas aussi résignés; M. de Carayon-Latour vient d'adresser à M. Thiers une lettre où il lui reproche d'avoir violé le pacte de Bordeaux par sa réponse au général Chanzy; il l'adjure encore de tenir la balance exacte entre les partis, moyennant quoi le retour de la monarchie traditionnelle est assuré. D'ailleurs, M. de Carayon-Latour déclare que lui et ses amis ne se sépareront pas sans avoir donné à la France un gouvernement qui lui garantisse le retour de cette monarchie-là.

Quant à la fusion, l'honorable député de la Gironde persiste à y croire encore; il affirme que le duc d'Aumale et le prince de Joinville considèrent le comte de Chambord comme le vrai et unique roi de France; s'ils ne le disent pas, c'est à cause du pacte de Bordeaux.

On ne sait vraiment que penser de si étonnantes illusions, et le mieux est encore d'en sourire; ce qu'il faut relever, en revanche, c'est l'attitude nouvelle et très-nette du centre droit: le Français et le Journal des Débats n'ont rien dit de la lettre de M. Casimir Périer, ce qui ferait supposer au premier abord que l'élément orléaniste de ces deux journaux aime mieux rester sur la réserve et ne pas engager l'avenir avec la promptitude et la décision qu'y met M. Casimir Périer; mais le Journal de Paris, le seul organe officiel des princes, après avoir déclaré que la monarchie constitutionnelle lui avait paru la seule forme de gouvernement convenable pour la France, ajoute que les tentatives de fusion ayant échoué, il est prêt à accueillir l'expérience d'une république régulière.

Pour le Français, on sait d'ailleurs qu'il lui suffit de constituer une majorité conservatrice par l'union du centre droit, du centre gauche et de M. Thiers. Quant au Journal des Débats, il a déjà dit qu'il était disposé à défendre les principes conservateurs dans la forme républicaine, et il publie aujourd'hui même un article remarquable de M. Laboulaye, sur la nécessité de poser les bases d'un gouvernement républicain définitif.

que les orléanistes prennent leur parti de la République et que les simples conservateurs veulent se borner à conserver. Si ce tableau vous paraît juste, comme à moi, les projets que l'on prête à M. Thiers et dont je vous ai entretenus pourraient ne pas être aussi chimériques que le parti républicain le suppose.

Seulement il faudrait à la majorité de ce parti que son premier intérêt, s'il veut réellement fonder la République, est de lui donner un personnel gouvernant distingué; or, si l'on vote uniquement sur l'étiquette République ou Monarchie, il y aura plébiscite, il n'y aura pas élection. On nommera les plus radicaux, les plus foncés pour crier sur les toits qu'on veut la République.

D'ailleurs, dans un pareil champ-clos, tout le monde voudra donner son opinion, n'importe quelle chance et les monarchistes profiteront de l'occasion pour se compter, ceux mêmes qui sont aujourd'hui reliés à la République de M. Thiers. Ainsi donc moins de voix pour la République, et une chambre médiocre, voilà ce qu'on aurait par une dissolution prématurée.

Dans la pénurie de nouvelles qui fait malheur et probablement le vôtre, me voilà encore amené à vous parler de l'affaire About: il paraît décidément que l'arrestation de notre confrère est due, non à la propagande pour l'option, mais à des articles parus en octobre 1871, à Paris. S'il en est ainsi, la Prusse brave réellement avec une audace inouïe l'opinion européenne tout entière. Pour le moment, les collègues de M. About s'occupent à lui rendre la détention le plus désagréable possible, ainsi que je vous l'ai fait prévoir hier: un journal prétend même que M. About ayant fait connaître son hostilité pour les mets préparés avec de l'ognon, les gardiens, ne pouvant aller jusqu'à le forcer à en manger quand même, se sont rattrapés en lui donnant un couteau qui sentait l'ognon.

Chose curieuse et bouffonne: les feuilles bonapartistes injurient la République parce qu'elle n'a pas la force de faire respecter le nom français. Or, si notre gouvernement ne peut pas parler haut au cabinet prussien, il est trop évident que c'est à la guerre de 1870 et à l'empire que nous le devons. Mais le cynisme réussit quelquefois... à faire sourire.

On a exécuté ce matin trois condamnés de la Commune: M. Barthélemy Saint-Hilaire, dont le tact va décidément devenir proverbial avait eu le bon esprit d'annoncer trois jours avant qu'il n'aurait guère plus d'exécutions capitales.

Alsace-Lorraine

Le nombre des Alsaciens-Lorrains qui ont, du 1er au 15 septembre, opté pour la nationalité française dans les vingt mairies de Paris, est de 4,127.

Tous les jours, le nombre de ceux qui viennent ainsi régulariser leur position de Français augmente considérablement.

On lit dans l'Eclair de Lunéville: Le nombre des options des Alsaciens-Lorrains pour la nationalité française, faites à la mairie de notre ville s'éleva maintenant à environ 8,000. L'affluence est surtout considérable les samedis, dimanches et lundis. La municipalité a pris les dispositions nécessaires, notamment en augmentant successivement le nombre des employés chargés de ce service, pour faciliter à nos malheureux compatriotes l'accomplissement des formalités nécessaires.

Il y a deux jours un convoi de six cents Alsaciens et Lorrains est arrivé à la gare de l'Est à Paris. Les émigrants étaient accompagnés d'un fonctionnaire public chargé de les conduire jusqu'en Algérie.

Un autre convoi d'émigrants est arrivé le lendemain matin.

On nous connaitons enfin, d'une façon certaine, le motif de l'arrestation de M. About. Un ami qui arrive de Strasbourg, nous apporte des renseignements que nous résumons: C'est que nous ne donnions hier qu'un titre de conjecture, tellement la réalité nous paraissait invraisemblable, est cependant absolument vrai: M. About est arrêté pour avoir écrit sur l'Al-

sance des articles, ou mieux, un article, dont la publication a été faite à Paris et remonte à la fin d'octobre 1871.

Transféré par le chemin de fer de Saverne à Strasbourg, M. About a été dirigé en voiture fermée sur la prison attendante au tribunal; et là, immédiatement après son incarcération, il a subi un premier interrogatoire. Il en a subi un second dans la journée de lundi. Les seuls faits relevés à sa charge — faits qu'il ne connaît pas encore, puisque le mandat d'arrêt, libellé en allemand, ne lui avait pas été traduit lors de son arrestation — sont simplement ceux que nous venons de mentionner.

Le mandat d'arrêt date du commencement de novembre 1871; il a été mis à exécution le 14 septembre 1872. M. About était à Saverne depuis le 2 septembre. Ce laps de temps écoulé entre le jour de l'arrivée en Alsace et le jour de l'arrestation de notre rédacteur en chef nous permet de supposer que l'acte du gouvernement allemand, tout léger qu'il semble, n'a pas été fait à la légère, et que les autorités prussiennes de Saverne ont dû en référer aux autorités supérieures allemandes, tout au moins à celles de Strasbourg, avant de mettre le mandat à exécution.

Le fait brutal constaté, nous devons dire que M. About, sitôt le premier interrogatoire subi, a pu recevoir ses conseils, et que les communications avec l'extérieur lui ont été assez facilement pour que, dans la journée de lundi, M. About et quelques amis aient obtenu du juge d'instruction accès dans la prison.

Cette détention préventive ne saurait, d'après le dire des conseils de M. About, dépasser une douzaine de jours, ce qui est déjà long. En effet, l'instruction de cette affaire ne peut durer en longueur, puisqu'il n'y a ni dépositions de témoins à recevoir, ni faits à établir, le chef d'accusation résidant tout entier dans un article de journal.

Donc, de deux choses l'une: ou une ordonnance de non-lieu sera rendue (peut-être aujourd'hui même), ou M. About passera devant le conseil de guerre qui se réunit à Strasbourg le 25 courant. Telle doit être la marche des choses, — si tout se passe suivant la légalité.

La personne qui arrive de Strasbourg nous raconte que M. About — et cela n'étonnera nullement ceux qui connaissent notre rédacteur en chef, — fait contre fortune très-bon cœur. Fort de son bon droit; souriant de s'entendre répondre en français à un interrogatoire fait en allemand à propos d'articles faits en France et jugés en Allemagne; riant de se voir enfoncé dans la chaire par un ouvrier agricole qui fut plus tard Napoléon III; fier, encore plus heureux que fier, des témoignages de sympathie qu'il a rencontrés sur son passage, aussi bien à la gare de Strasbourg qu'à la gare de Saverne, il supporte allègrement un sort qui à de commun avec ceux des autres de ceux qui ont le plus chaudement affirmé leur dévouement à la terre natale, l'Alsace-Lorraine.

NOUVELLES ET BRUITS

On mande de Trouville, 18 septembre, que le Lion a conduit dans la matinée au Havre M. Pouyer-Quertier, le maire, et les adjoints du Havre, le commandant et le second de la frégate américaine Shenandoah qui avaient dit la veille au chalet. Une foule nombreuse courrait les jetées du Havre à l'arrivée du Lion.

Le président de la République a reçu dans la matinée le conseil municipal de Trouville et lui a fait ses adieux en ajoutant que, si l'année prochaine il allait dans une station balnéaire, il reviendrait à Trouville.

M. Thiers a reçu à 5 heures les officiers du Cuvier et du Lion.

Les nominations des généraux Chanzy et Ducrot, au commandement des corps d'armée de Toulons et de Bourges, seront suivies de dix autres nominations semblables.

Le gouvernement prépare l'organisation de dix nouveaux corps d'armée, ou plus exactement de dix armées, qui, avec les deux déjà créées, formeront douze grands commandements.

Les commandements confiés aux généraux Chanzy et Ducrot comprennent chacun trois divisions: celui du général Chanzy embrasse quatorze départements, et celui du général Ducrot dix départements.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 20 Septembre 1872. 14

LA ROCHE

AUX MOUETTES

Industrieux au besoin, il prenait à la main des languettes et des crapauds de mer dont il tirait un modique profit. Il s'occupait alors de travaux du port, à l'arrimage, à l'appareillage, au halage des embarcations; quelquefois même il accompagnait les pêcheurs et les aidait à la manœuvre des voiles et des filets. Il tournait la rampe des chevaux de bois dans les foires, ou on lui savait gré de se montrer pour rien. Dès qu'il était parvenu à réaliser un capital de dix ou trois livres, cédant à ses instincts de chevalier errant, Bibia disparaissait pour quelques semaines, et il semblait que quelque chose manquait alors au Pouliguen, tant l'on était habitué à le voir traînant sa besace et ses guenilles.

elle attachait sur lui un œil compatissant, et la menue monnaie qu'elle glissait dans sa besace était toujours accompagnée du divin sourire de la charité. Le plus souvent c'était le petit Marc qu'elle chargeait de son offrande; elle estimait que l'harmonie, en passant par la main des enfants, devient plus agréable à Dieu, plus douce au cœur des misérables. Marc avait triomphé peu à peu de ses répugnances, et s'acquittait avec empressement du soin que lui confiait sa mère; c'est ainsi qu'il s'accoutumait de bonne heure à la pratique du plus saint des devoirs, qu'il apprenait à respecter l'homme jusque dans sa difformité, à reconnaître le Créateur, à l'aimer et à le servir jusque dans ses créatures les plus abjectes et les plus repoussantes.

Un jour, en hissant des marchandises sur le port, Bibia avait eu un doigt de la main enragée dans une poulie. Si dur qu'il fut au mal, il s'entendait en hurlant de douleur, quand le hasard voulut qu'il se trouvât sur le passage de M. Henry; il s'arrêta machinalement et lui montra son doigt en pantenne. M. Henry, sans hésiter, l'invita par signe à la suivre et l'emmena chez elle.

Elle avait installé sur un des rayons de son étager une petite pharmacie de campagne; comme la plupart des mères, elle s'entendait au pansement des plaies, des blessures et des meurtrissures. Elle baigna le doigt malade, rajusta l'ongle, rapprocha les chairs, les enveloppa dans des compresses, et recouvrit le tout d'un doigtier de peau qu'elle avait tenné soigneusement, et qu'elle assujettit au moyen de deux bandes nouées autour du poignet; tout cela simplement, avec la grâce naturelle qu'elle mettait à toute chose.

Cette scène, qui s'était passée en présence du petit Marc, avait été pour lui le plus dur, le plus sûr, le plus fécond des enseignements.

A force de voir le pauvre besacier honni par les uns, houspillé par les autres, lancé comme une bête fauve par tous les polissons du ha-

meau, Marc en était venu à se prendre pour lui d'un sentiment de commiseration qui touchait presque à la tendresse dans ses manifestations enfantines. Il ne l'abordait plus qu'avec les gentillesses de son âge, comme s'il eût compris qu'il ne suffit pas de donner, et que l'obole venait être offert avec la grâce et le dévouement du présent. Il avait une façon de lui passer sa main sur la face en disant: « Pauvre Bibia! pauvre petite Bibia! » qui le clouait à sa place et le plongeait dans une rêverie sans fond. Plus d'une fois, par son exemple ou par ses prières, il avait arrêté la meute qui le harcelait. Enfin il se plaisait à le voir pêcher sur la grève sans autres engins que ses longs doigts crochus, et rien de plus charmant que ce joli enfant à côté de cet être immonde, bourdonnant autour de lui comme une abeille, battant des mains, poussant des cris de joie à chaque prise qu'il jetait à ses pieds.

Quant à l'idiot, ces témoignages de bonté qu'il recevait de la mère du fils semblaient à l'aveugle en lui qu'une sorte d'étonnement stupide, qui ne départait point son hébétément naturel. Qu'il y fut sensible, ou seulement qu'il s'en rendit compte, personne n'eût osé l'affirmer. Cependant, à la longue, on avait remarqué qu'il ne passait jamais devant le seuil de M. Henry sans porter à ses lèvres un des doigts de sa main, et, lorsqu'elle était allée avec Marc à la Roche-Bernard, tant qu'il avait duré leur absence, on l'avait vu flâner et quêter au café.

Voilà ce que c'était que Bibia. La haine seule jetait quelques lueurs dans le cachot infect où croquissait son intelligence; il n'y avait que la vue des malheurs qu'il rencontrait sur le chemin de sa détresse et de son malheur qui le tirait de sa torpeur et le faisait s'écrouler en sanglotant.

Il restait à explorer les brisants et les grèves. On s'y portait en foule, et, chose singu-

lière! l'équipée de ces petits mécréants ne s'était encore présentée dans sa réalité à l'esprit de personne, quand à la lueur des torches qui éclairaient la marche, on aperçut Bibia debout sur un quartier de roc, le bras étendu vers le large, indiquant ainsi que c'était le chemin qu'il avait pris, et que c'était par là qu'il fallait les chercher.

Il y eut un cri. On se rua vers le quai. On contempla les petites embarcations qui étaient restées dans le port. Le compte fait, il en manquait une.

Les enfants étaient à la mer.

XVI.

Ce qui se passa dans l'effarement de la première heure, aucune parole ne le rendra jamais. Ce fut un tumulte sans nom, une mêlée indisciplinée de fureurs et de désespoirs, une explosion de bouscules, un ouragan de malédictions. Toutes les mères, comme des louves à qui l'on vient d'enlever leur portée, s'étaient jetées sur les récifs avec des hurlements sauvages. Elles couraient sans but, échevillées, se meurtrissant le sein. Qui n'a pas assisté aux emportements de l'amour maternel chez les femmes du peuple, qui ne connaît pas bien ces natures excessives où tous les mouvements de l'âme ont la violence des instincts, ne saurait se représenter l'horreur d'une pareille scène.

(A suivre.) JULES SANDEAU

On vient de placer à la porte du ministère de la guerre, dernier domicile connu en France du pseudo général Cluserot, le texte du jugement qui condamne ce dernier à la peine de mort.

On télégraphie de Brest, 18 septembre : Le transport « Var » ayant terminé ses expériences, doit embarquer le 20 au fort Quéleron.

Le Var partira ensuite pour l'île d'Air, où il embarquera d'autres condamnés, ce qui portera à 580 le nombre des détenus transportés par ce navire.

La commission supérieure doit passer aujourd'hui la visite.

Deux vaisseaux de guerre américains sont arrivés en rade. D'autres sont attendus.

MM. Félix Voisin et Gilhenin-d'Haussonville viennent d'accomplir en Hollande et en Belgique la mission dont ils avaient été chargés par la commission d'enquête sur le régime pénitentiaire. Ils ont constaté que dans ces deux pays le régime pénitentiaire est pratiqué sans offrir les inconvénients qu'on lui attribue.

En ce qui concerne les jeunes délinquants : au lieu d'établir un système uniforme, l'administration belge sépare les jeunes condamnés par catégories se rapportant à différentes natures de délits.

Paix désormais aux escargots. Les maires des communes de la Seine ont reçu, dit-on, l'invitation d'avoir à les protéger. A l'avenir, l'escargot sera considéré comme un être utile et influent sympathique.

Loin de le laisser détruire, on devra maintenant l'entretenir pour la plus grande joie de nos gourmets.

La consommation des escargots est devenue en effet tellement importante à Paris, qu'il est question de leur affecter un état spécial aux Halles centrales.

Jusqu'à ce jour la vente des collimaçons a produit une moyenne de 1,300,000 francs par an.

Le Bien public annonce qu'un accident est arrivé sur le chemin de fer d'Orléans à Risde (Cher), on parle de cinq voyageurs grièvement blessés, mais cette feuille manque de détails.

Hier à ce lieu, sur le littoral ouest de la France, la première des deux grandes marées d'automne.

La Patrie dit que pendant les six premiers mois de 1872, nous aurions demandé à la Belgique 2,300,000 tonnes de houille, c'est-à-dire le double de la période correspondante de 1870.

La Patrie attribue ce fait aux dernières grèves.

Des lettres de Madrid annoncent que le gouvernement espagnol vient de conclure avec la Banque de Paris et des Pays-Bas des conventions ayant pour objet :

1° D'opérer la conversion de la dette espagnole en réduisant momentanément l'intérêt de la 3 0/0 actuel en 2 0/0.

2° De contracter un emprunt d'un milliard de réaux.

3° La Banque de Paris garantira pendant cinq années le paiement des intérêts sur la dette espagnole y compris l'emprunt. Le gouvernement espagnol donne à la Banque : en garantie, toutes les propriétés qu'il possède encore en Espagne.

4° Le gouvernement accorde à la Banque de Paris la concession d'un crédit foncier en Espagne ; et il confie à cette même Banque toutes ses affaires de Banque en France.

La Banque de Francfort, suivant l'exemple de celle de Berlin, vient d'élever à 5 p. 100 le taux de son escompte.

Il faut, du reste, s'attendre à voir le même fait se reproduire sur toutes les places allemandes et très probablement à Londres.

On dit que l'ancien roi de Hanovre est sur le point d'acheter une immense propriété en Angleterre, et qu'il viendra habiter ce pays, où il tient à conserver le rang titulaire de roi. Après sa mort, le prince héritier prendra seulement le titre de duc de Cumberland et Teviotdale.

Une dépêche de Madrid, en date du 16 septembre, annonce que dimanche, une collision a eu lieu sur le chemin de fer de Gérone à Barcelone, près Tordosa. Le mécanicien a été tué. Une vingtaine de voyageurs ont été contusionnés et blessés, dont trois gravement.

Nous apprenons que par suite d'attentats répétés des cartistes contre les mécaniciens du chemin de fer de Barcelone à Saragossa, deux décharges ayant été encore faites, le 17, contre une locomotive et son tender, le personnel refuse de conduire les trains partant de Barcelone.

La compagnie a été obligée de suspendre son service.

Aujourd'hui, le courrier a été envoyé par Valencia.

Une dépêche de Londres nous apprend que le congrès de l'Internationale (section anglaise) a adopté le programme suivant : élection libre des fonctionnaires de l'Etat, des magistrats ; enseignement obligatoire aux frais de la nation ; remplacement des impôts indirects par l'impôt sur le revenu augmentant progressivement ; enfin, la suppression de l'usu-

re.

Voici un détail qui peut paraître détaché des coutumes des Mille et une Nuits.

Les bijoux de la comtesse de Dudley, prêtés pour être exposés au musée de South Kensington, comprennent une couronne de comtesse, qui a été donnée à lady Dudley à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Ce diadème est couvert de magnifiques diamants ; celui du milieu, qui a la forme d'une perle, est un brillant d'une merveilleuse beauté ; il pèse quarante-six carats et demi ; il a coûté à lord Dudley 750,000 francs. Une rivière, composée de perles et de diamants, formée de six rangées de perles, a été évaluée à plus de six millions 750,000 francs ; plusieurs autres bijoux exposés peuvent rivaliser avec cette dernière parure : une très-jolie parure, par exemple, composée de diamants et de saphirs ; puis une autre de diamants et d'émeraudes.

lui est adressé du théâtre même de l'action, de Gaudstett. Ce récit se termine par la relation touchante d'un pieux pèlerinage que le maréchal Mac-Mahon a fait le 18 septembre de l'année dernière, non loin de Wörth, sur la tombe du général Mère.

Il y a un an, le 18 septembre, une voiture s'arrêta à Wörth à l'auberge de la Couronne d'or ; un homme descendit.

A sa vue, un paysan qui se trouvait là fit un bonnet de surprise.

— Silence, fit l'homme, Et il ajouta : — Je suis venu voir Mère, mon vieux camarade.

Et il gravit la route d'Elsass-Haus. A quelques pas, en avant des maisons aux toiles rouges, se trouve un tertre élevé qui domine tous les environs. C'est là que se tenait le maréchal Mac-Mahon pendant la bataille. A gauche une longue et large fosse contient 185 fosses ; en avant une croix de bois se dresse avec une couronne ; on lit ces mots : Gi-git Enlie Mère, général de brigade, mort au champ d'honneur, le 6 août 1870.

L'homme demeura longtemps devant cette tombe, puis il arracha une touffe d'herbes, souvenir du mort et il se rendit à l'observatoire du maréchal. L'arbre est entouré d'un treillage de bois ; une inscription défend d'arracher les branches. Les Prussiens ont acheté tout le terrain avoisinant, et ils vont réunir là tous les ossements des Français.

L'étranger demeura longtemps immobile : tour à tour, il contempla Gaudstett, Wörth, Freschwiller, puis enfin le Liebfrauenberg ; et son attention ne se détacha plus de cette montagne. Da se retirant, enfin, il murmura ce mot : Peut-être.

Où, peut-être, la bataille pouvait-elle être gagnée, si, sur cette montagne, on avait placé quelques pièces de réserve. Les Bavaurois n'auraient pu nous tourner par notre gauche, et de cette position élevée on commandait tout le champ de bataille, et l'on assurait la retraite.

Ce fut là une faute, la seule commise peut-être, mais l'on manquait d'artillerie.

Au bas de la côte, à l'entrée de Wörth, tous les habitants étaient rangés, la tête découverte. L'étranger salua silencieusement, mit le pied sur le maréchalpied de sa voiture, puis, l'œil humide, la main tremblante, il courut au paysan le plus proche et lui serra les deux mains dans des sienes.

Cet homme était l'héroïque vaincu de Freschwiller, le maréchal Mac-Mahon.

EXÉCUTION A SATORY.

Hier à ce lieu à Satory une triple exécution. Les trois suppliciés sont les nommés Lolive, Deschamps et Denivelte. Lolive avait pris part à l'assassinat de Mgr l'archevêque de Paris. Deschamps avait torturé et assassiné un jeune soldat, et Denivelte avait pris part au meurtre de M. de Beau-

fort. Les trois condamnés ont été avertis de la décision de la commission des grâces à leur égard, ce matin à trois heures, par le directeur de la prison de Noailles. Ils ne montrèrent aucune émotion.

A quatre heures, ils furent transférés à la prison de la rue Saint-Pierre ; là ils prirent quelque nourriture. Deschamps fuma et but trois tasses de café ; il écrivit ensuite deux lettres, ainsi que Denivelte.

A cinq heures quinze minutes, les trois condamnés furent extraits de la prison et amenés dans les voitures qui devaient les conduire à Satory.

Un quart d'heure après, quand les voitures arrivèrent sur le plateau de Satory, les tambours et les clairons latèrent aux champs, et les condamnés, les menottes aux mains, descendirent des fourgons et furent conduits, assez pâles, mais très tranquilles et sans manifester aucune faiblesse ni aucune inquiétude, aux poteaux d'exécution.

La Liberté ajoute que lorsque tout fut prêt, les cris de : « Vive la République universelle et sociale ! » et « A bas les tyrans ! » furent poussés par Deschamps et Denivelte.

Labbé Follet les embrassa pour la dernière fois, et, à commandement : « Feu ! » les trois coupables tombèrent. Deschamps fut frappé de cinq balles et les deux autres chacun de sept balles. La mort a été instantanée à l'égard de Lolive et Deschamps.

ÉTRANGER

L'ENTREVUE DE BERLIN

LES MINISTRES

III Nous terminons aujour'hui la série des notices biographiques sur les ministres de l'entrevue de Berlin.

Voici l'intéressant article que le Moniteur consacre au comte Andrassy :

Le comte Jules Andrassy est un des nombreux hommes politiques qui se groupèrent, lors de la révolution hongroise, autour de ce Louis Kossuth qui, demandant un jour à la Diète une levée de deux cent mille soldats et un emprunt de cent mille francs, s'écriait, en présence de l'assemblée se levant tout entière pour voter cette proposition :

« Vous vous êtes levés, moi je me prosternerai devant la grandeur de notre peuple.

Bien que le nom de Louis Kossuth ait figuré au bas d'un manifeste, à côté de celui de Ledru-Rollin, il ne faut pas se méprendre sur le caractère des hommes qui dirigèrent le mouvement essentiellement national de la Hongrie, si bien défini par le passage suivant d'un discours de Kossuth :

« Je supplie les états de se mettre à la hauteur des événements en puisant des forces dans leur attachement pour la dynastie régnante et dans le sentiment de leur responsabilité. L'avenir de cette dynastie est confondu avec la parenté fraternelle des peuples divers de la monarchie, et cette fraternité n'est réalisable qu'avec le respect des nationalités, ayant pour ciment le constitutionnalisme lui-même. Mon point de départ est dans celui de la maison royale, car, Dieu merci ! ils se lient intimement avec ceux de notre patrie. »

Quant aux réformes demandées, elles portaient sur les points suivants : l'intégrité territoriale, l'usage de la langue hongroise dans les écoles, le partage des fonctions publiques entre les citoyens, l'égalité civile.

Bientôt toute la Hongrie se rangea sous le drapeau de Kossuth en chantant le refrain d'Alexandre Pétouf :

Par le nom du Dieu de Hongrie Nous jurons, Nous jurons, Que nous ne serons plus esclaves.

Sur le bord de nos tombes Nos petits fils agonisèrent, En disant de saintes prières. Disconteront nos noms sacrés.

Et le 7 octobre 1847, elle le nomma député à une majorité considérable.

A la même époque le comte Jules Andrassy était élu représentant par le comitat de Zemplin, où il est né le 8 mars 1823, d'une famille qui fait remonter son origine à l'an 1000 de Jésus-Christ, et dont la plupart des membres se sont distingués dans les guerres contre les Turcs.

Son père, le comte Charles Andrassy, qui déploya tant d'activité pour le progrès scientifique et industriel de son pays, voulut l'associer de bonne heure à ses projets, et le fit voyager dans ce but pendant quelques années.

Au moment où il fut nommé membre de la Diète, M. Andrassy venait précisément de suc-

céder à son père comme président de la société pour la régularisation du cours de la Theiss.

Dès lors, le comte Jules Andrassy se jeta dans le mouvement révolutionnaire et se fit nommer, avec Kossuth, membre de la commission chargée d'élaborer le programme des réformes dont nous avons indiqué plus haut les principaux points. Peu de mois après, en avril 1848, lorsque la Hongrie obtint son ministère particulier, l'administration supérieure du comitat de Zemplin lui fut confiée, et ce fut en cette qualité qu'il prit le commandement du Landsturm dans le combat de Schwechat contre les troupes autrichiennes.

L'année suivante, lorsque le gouvernement hongrois dut se réfugier à Debreczin, le comte Jules Andrassy fut chargé d'une mission extraordinaire à Constantinople ; quand il revint, Gerzei, qui avait pris le commandement de l'armée, venait de se rendre avec 25,000 hommes au général en chef de l'armée russe.

La lutte était terminée, la répression commença.

Troize généraux hongrois furent fusillés. D'autres furent jugés avec moins de sévérité, d'autres enfin furent condamnés à mort par contumace. Le comte Jules Andrassy était de ceux-là, mais pendant que ce jugement était prononcé contre lui, l'ex-gouverneur de Zemplin avait déjà gagné la frontière et se dirigeait vers Paris.

Plus hospitalier que la Turquie, qui fit arrêter Kossuth réfugié sur son territoire, et ne rendit ce précieux prisonnier qu'en 1851, sur les vives instances des Anglais et des Américains, la France accueillit avec tout le respect dû au malheur le proscrit hongrois. Durant huit années consécutives, M. Andrassy fit de Paris sa résidence habituelle. Sa position de fortune lui donnait les moyens d'y vivre aussi agréablement qu'il eût permis de le faire loin du ciel de la mère-patrie. Il devint même membre d'un des principaux cercles aristocratiques de la capitale et compta bientôt un grand nombre d'amis. Il ne s'absentait que rarement, pour faire des voyages en Angleterre, où s'étaient réfugiés quelques-uns de ses anciens amis politiques, dont il se plaisait à soulager l'infortune.

En 1857, une amnistie générale lui permit de rentrer en Hongrie. Il fut réélu membre de la Diète, en 1860, par le comitat qu'il avait administré.

Le comte Andrassy se fit bientôt remarquer par sa politique conciliante et prit place dans les rangs du parti Deack, qui le nomma vice-président en 1865. Peu de temps après, lors de la réorganisation de l'empire autrichien, il fut appelé à la présidence de la commission chargée de décider quelles étaient les questions qui devaient être considérées comme ayant trait aux deux moitiés de l'empire.

On sait que cette commission instituée sur la proposition de Deack, valut à la Hongrie un ministère particulier à la tête duquel fut placé M. Andrassy, le 11 juin 1867, et qu'elle amena l'accord avec l'Autriche.

Quatre mois après, à Pesth, le 8 juin de la même année, le jour où François-Joseph fut couronné roi de Hongrie par suite de cet accord, le comte Andrassy assistait aux fêtes célébrées en l'honneur de cet événement, qui fut le dernier acte de ce drame patriotique que l'on appelle la révolution hongroise.

Pour donner plus d'éclat et de solennité à ce dénouement politique, le ministre hongrois accompagna l'empereur d'Autriche à Paris, au mois d'octobre, lors de l'Exposition universelle.

L'entrée de M. le comte Andrassy aux affaires fut accueillie avec enthousiasme. Il fut aussitôt nommé ministre des finances et fut élu à Pesth à l'unanimité des voix.

Enfin, au mois de novembre dernier, il a été nommé ministre des affaires étrangères et chef du cabinet austro-hongrois, en remplacement de M. de Boust.

Le comte Andrassy est un homme de quarante-neuf ans. Il est grand de taille, brun et porte toute la barbe. Une revue allemande, *Unsere Zeit*, trace de lui ce portrait :

« Doué d'un extérieur très-avantageux et d'une amabilité irrésistible, il sait se concilier les sympathies de chacun. Il cache son caractère inflexible sous un air de nonchalance élégante, et cependant il ne néglige aucun moyen pour atteindre son but ; il est surtout passé maître dans ces mille petites intrigues qui jouent un rôle si important dans la politique.

« On ne pouvait guère trouver un homme plus apte que lui à servir de trait d'union entre la couronne et le peuple ; car si le prince de Metternich a appuyé sa nomination, son titre d'ambassadeur de Kossuth lui assure les sympathies du peuple. »

En prenant possession de son portefeuille, le comte Andrassy adressa aux agents diplomatiques de l'Autriche-Hongrie une circulaire dans laquelle il a exposé la politique qu'il entend suivre.

« En abordant, dit-il, la tâche que vient de m'imposer la volonté de notre auguste maître, j'ai pleinement conscience des grandes difficultés dont elle est entourée.

« Il est, toutefois, deux raisons qui me permettent d'entreprendre avec confiance l'accomplissement de la mission qui m'est échu.

« La première, c'est la loi absolue que j'ai dans la vitalité et la force de la monarchie austro-hongroise, qui, aujourd'hui plus que jamais, se trouve être un besoin et une nécessité de l'équilibre européen et une des garanties indispensables de la paix générale.

« La seconde, c'est que, d'après ma conviction la plus intime, la politique à suivre m'est irrévocablement tracée, ainsi qu'elle l'était à mon prédécesseur, par les intérêts vitaux de l'empire même.

« Cette politique est une politique de paix, nette, franche et ferme.

Lorsque nous saurons le résultat de cette entrevue de Berlin, dont nous ne connaissons encore que le cérémonial pompeux, nous verrons si le premier ministre de l'empereur François-Joseph ne s'est point écarté de cette ligne politique, surtout en ce qui concerne la Pologne. — H. M.

Essais de canons et de blindage en Angleterre.

Pour couronner les fêtes militaires que les autorités anglaises ont données aux officiers étrangers qui avaient été invités à assister aux manœuvres d'automne, le ministre de la guerre lui-même leur a offert samedi dernier le spectacle d'une « représentation d'artillerie, » à Sheerwaters.

De l'arsenal de Woolwich, où ils avaient été admis à contempler les merveilles de l'art anglais, ils ont été conduits sur l'immense plage où se font toutes les expériences d'artillerie ; là, on leur a montré, non sans orgueil, tout ce que peuvent faire les engins de guerre anglais.

La première épreuve fut celle des canons de campagne de 9 et de 16 (livres) : Rien, dit le chroniqueur, ne peut surpasser la précision

et l'exactitude du tir de ces pièces à toutes les portées.

Comme intermède on essaya la mitrailleuse Gatling ; mais soit préjugé contre l'invention, soit défaut réel de la pièce, les résultats furent plus que médiocres.

Ensuite vinrent les canons de 7, 9 et 11 pouces : des rangées de cibles représentaient un bataillon, malgré leur solidité, les unes furent percées de part en part ou démontées, les autres montraient la marque des projectiles sur toute leur surface : pas un homme du bataillon représenté n'eût échappé ! Il fut aussi vu aux visiteurs les effets terribles d'un obus pénétrant à travers une cuivre d'une force incroyable formée d'une section de navire cuirassé.

Enfin la fête se termina par des effets d'obusiers de 80 pouces.

Le général Dayoust et M. de Grandry et de Grancy furent très satisfaits des expériences et des attentions qu'on leur a montrées.

Voici du reste des renseignements précis de nature à donner une idée des soins minutieux avec lesquels se font en Angleterre les expériences d'artillerie et à montrer qu'on opère sur une échelle vraiment grandiose.

On se souvient de l'essai de canons et de blindage qui a été récemment fait en Angleterre, dans la rade de Portland. Le blindage de *Glanton*, navire cuirassé à tourelle, a été éprouvé au feu des pièces de 25 tonnes du *Hotspar*, en présence du premier lord de l'Amirauté, de deux membres des constructions navales, du colonel Campbell, directeur de la fabrique royale des canons de Woolwich, du capitaine Hood, directeur de l'artillerie navale, et d'autres personnes compétentes.

L'illustrated London News a publié une description précise de ces expériences que leur importance signalait à l'attention publique, et nous en empruntons les passages suivants au Bulletin de la réunion des officiers, qui la reproduit :

Le but principal était de s'assurer si les affûts, les coulisses, le mécanisme des canons, ne seraient pas endommagés par les coups frappant les parois de la tour, et si les secousses n'empêcheraient pas l'équipage de manœuvrer les pièces ; il s'agissait aussi de savoir si les servants seraient suffisamment protégés par le blindage ; car, si les hommes étaient trop facilement mis hors de combat dans une action, le *Glanton* ne pourrait répondre à l'ennemi d'une façon effective, et verrait son feu éteint par un vaisseau qui aurait un plus grand nombre de canons. Afin de juger de plus près l'effet produit à l'intérieur de la tour, l'inspecteur des constructions navales de Chatham resta dans la cale du canon de *Glanton* avec quelques hommes pour l'aider au besoin.

Le *Glanton* et le *Hotspar* avaient été amenés dans la rade de Portland : les deux navires se placèrent au centre de la rade, en face du milieu de la jetée, et furent solidement amarrés à 200 yards de distance l'un de l'autre ; le *Glanton* était le plus près de la digue, et le canon du *Hotspar* pointé sur la tour du *Glanton*, vers la haute mer. Le *Hotspar* était amarré au large de la tour, et le canon de *Glanton* pointé sur son adversaire, afin que les projectiles ou les éclats de ricochet pussent tomber dans la mer sans causer trop de dommages aux tilacs et au pont.

Les chaloupes du *Glanton* avaient été mises à flot ; tout ce qui pouvait être endommagé n'avait aucun rapport avec l'expérience avait été mis en sûreté. Dans la tour les deux canons de vingt-cinq tonnes étaient sur leurs affûts, et tout y était dans le même état que si l'on était prêt de s'en servir ; seulement les canons étaient bouchés par des tampons de bois couverts en dehors d'une plaque de fer d'un pouce d'épaisseur, pour s'opposer à l'entrée des éclats. Un chevreau, un lapin, une poule furent laissés dans la tour pour essayer sur eux l'effet des secousses.

Les coups furent tirés à la mer calme, pas de vent. Les lords de l'Amirauté étaient à bord du *Hotspar* ; on devait se servir du canon Fraser, de 25 tonnes, se chargeant par la bouche ; il sort de l'arsenal de Woolwich. Les projectiles étaient les boulets Palliser de 600 livres. Avec une charge pareille et à une distance de 200 yards, le canon de 25 tonnes était placé dans les conditions les plus favorables pour faire au *Glanton* le plus de dommages possibles.

Le blindage de *Glanton* se compose d'une enveloppe extérieure formée de plaques de fer laminé de 15 pouces d'épaisseur, fixées par des boulons à tête arrondie de 4 pouces 1/2. Sous cette première enveloppe est une couche de bois de teck de 14 pouces, puis une troisième composée de deux plaques de fer de 6 et 8 pouces d'épaisseur. En outre, les parois de la tour sont tapissées intérieurement par deux solives horizontales.

Le premier coup tiré du *Hotspar* passa par dessus la tour, enlevant une des barres de la rampe qui court tout le long du sommet de celle-ci, à 4 pouces seulement au-dessus de l'extrémité.

Un second coup suivit et frappa la paroi dans sa partie la plus faible, au centre, sur la tête d'un bouillon, au bas de la plaque supérieure de 14 pouces. Les parois de la tour furent ébranlées, l'infirmerie, le chapelier et un pauvre homme, qui se trouvait avec la mire. Le coup, frappant ainsi à l'endroit le plus faible, souleva ou plutôt força la plaque supérieure, de manière à la séparer de 2 pouces 1/2 de la plaque inférieure. Le projectile pénétra jusque dans la charpente, où il déclata, ayant parcouru une distance de 15 pouces environ depuis la surface extérieure de la tour, mais sans faire aucun dommage au plancher ou aux poteaux du pont.

Il pénétra dans la plaque à plus de 15 pouces, puis ricocha en éclatant sur le pont devant la tour. A l'intérieur les affûts et les coulisses des canons n'eurent aucun mal. L'enveloppe intérieure n'avait même pas été faussée.

L'expérience s'arrêta là et fut jugée suffisante pour établir d'une manière indiscutable le jeu libre de la tour sous le feu le plus terrible, sans danger pour les affûts ni les canons. Les portes furent tirées et les canons tirés à pleine charge vers la mer ; tout manœuvra parfaitement.

Le résultat était donc satisfaisant ; cependant on doit en conclure qu'il faut, autant que possible, dégager la tour de toutes les pièces légères que la violence des coups pourrait mettre en pièces, et qu'il serait bon de la garnir, à l'intérieur, de matelas, de cordages ou de quelque chose d'analogue.

L'Angleterre se sent humiliée.

L'absence de l'Angleterre à l'entrevue de Berlin a causé un vif désappointement au-delà de la Manche. C'est surtout dans les journaux qui s'adressent aux masses que l'on en trouve la franche expression. A ce propos, un journal hebdomadaire et populaire de Londres, le *Sunday Times*, se livre aux réflexions suivantes sur les manœuvres d'automne qu'exécutent en ce moment les troupes britanniques et dont s'occupe si longuement la presse anglaise quotidienne :

Il est bon que les nations étrangères sachent que nous n'avons pas oublié l'art de la guerre. Les longues années de paix dont nous avons joui et les nombreuses occasions dans lesquelles nous avons montré notre répugnance à entrer en

lutte avec les autres puissances nous font probablement regarder au dehors comme hors d'état de nous battre. Notre gouvernement semble avoir conscience de la profondeur à laquelle l'Angleterre des dernières années est descendue dans l'opinion du monde.

C'est à ce sentiment d'humiliation que nous devons probablement les manœuvres d'automne. M. Gladstone, lord Granville et M. Cardwell, semblent anxieux de convaincre le monde, par des combats simulés, que la Grande-Bretagne n'a pas disparu du domaine de l'art. Les étrangers se sont sans doute grandement amusés de ces représentations dans les plaines de Wiltshire. C'est le sort des jeux d'enfant dont nous nous contentons, au lieu de suivre l'exemple de nos voisins et de nous engager dans des hostilités réelles.

Toutefois, il est temps pour les Anglais de se recueillir et de méditer sur la position que l'Angleterre occupe parmi les nations étrangères. Envisageant l'Angleterre de ce propre point de vue, nous pouvons supposer qu'elle est encore ce qu'elle était autrefois, un Etat puissant et respecté ; nous ne pouvons pas nous voir comme les autres nous voient. C'est un raisonnement de douter que nous occupions la position que nous avons tenue. Nous avons à remédier la politique étrangère des whigs d'être tombés dans une situation où toute puissance peut nous insulter avec impunité.

Qui nous craint ? Qui fait attention à notre avis ? Quelle influence avons-nous dans les conseils des nations ? On dirait que l'Angleterre est ignorée des grands pouvoirs du continent. Les potentats impériaux se réunissent en secret conclave pour discuter les affaires de l'Europe, sans demander la coopération de l'Angleterre. Les trois empereurs peuvent régler eux-mêmes les affaires de l'Europe, et à en juger par le ton de la presse allemande, il est évident que les Allemands sont convaincus que LL. MM. II. à Berlin peuvent faire de l'Europe ce que bon leur semble et qu'elles entendent user de ce pouvoir.

C'est, vraisemblablement, l'opinion des trois empereurs que la France a été vaincue et apparemment annihilée. Quant à l'Angleterre, elle est morte de sa mort naturelle.

Il est impossible de savoir à quelles conclusions les trois empereurs peuvent arriver sur la grande question du jour. On nous assure, dans les journaux semi-officiels, que leur objet est la paix. Que tel soit ou non le motif de la réunion de Berlin, il est clair que les souverains d'Allemagne, d'Autriche et de Russie, se donnent des airs d'un comité ayant la haute main sur les affaires de l'Europe.

Is ne daignent même pas consulter la France ni l'Angleterre, quoique toutes deux fussent reconnues autrefois comme de grandes puissances. LL. MM. impériaux sont en position de décider ces questions, et elles voudront sans doute amener leurs décisions à effet.

La Grande-Bretagne a tout juste autant d'influence sur les affaires européennes que si elle était une île de l'Océan pacifique.

Les délégations d'Autriche-Hongrie à Pesth.

On lit dans la Correspondance universelle : La Presse de Vienne s'occupe des délégations qui ont ouvert leur session, lundi dernier, à Pesth. Le corps constitué mi-partie autrichien et hongrois est, on le sait, le plus haut pouvoir délibérant de l'Autriche, tel que la constitution le comporte. Les deux chambres, autrichienne et hongroise, discutent séparément et quand les deux fractions se réunissent, nul n'a plus le droit de prendre la parole ; les résolutions sont prises ou plutôt votées selon des convictions antérieurement acquises.

La Presse augure aussi favorablement que possible des délégations de cette année. Le parti fédéraliste a vainement, dit-elle, essayé de détourner les députés tyroliens de l'accomplissement de leur mandat, et finalement aussi il tentera une réaction en faveur du pape.

Les délégations sont la base fondamentale du mécanisme politique austro-hongrois. Elle ont prouvé depuis cinq ans l'excellence de leur organisation et continueront à le faire, car le jour où elles éprouveraient la moindre défaillance c'en serait fait de l'Autriche.

CONGRÈS MÉDICAL DE FRANCE

IV SESSION.

Hier, 18 septembre, s'est ouverte dans la salle des sociétés industrielles du palais de la Bourse la quatrième session du congrès médical de France, dont l'avant-dernière réunion avait déjà eu lieu en notre ville.

En présence d'un public médical imposant et par le nombre et par l'illustration de certaines notabilités, le président du comité provisoire d'organisation, M. le docteur Diday, a prononcé une allocution chaleureusement applaudie. Il serait difficile d'analyser ici le discours de M. Diday, montrant à la fois tout ce que l'on doit aux congrès antérieurs, tout ce que l'on est en droit d'espérer de la réunion d'aujourd'hui, en dépit de toutes les accusations qui ont été dirigées dans ces dernières années contre les réunions scientifiques. Qu'il nous suffise de signaler en passant le spirituel rapprochement qu'il a fait entre le congrès des empereurs et celui des vigneronnes. Notre but, a-t-il ajouté en terminant, n'est pas seulement scientifique, il est éminemment patriotique. C'est cette pensée qui a guidé la commission organisatrice dans le choix des questions qu'elle a proposées.

Après ce discours, la séance ayant été déclarée ouverte, on a proclamé président honoraire M. Stollz. Cet hommage était bien dû au doyen des doyens des facultés de médecine de France, à l'illustre représentant de notre malheureuse Strasbourg. Puis par voie de scrutin on a nommé :

Président, MM. Diday, Bouchacourt, Boucillon, Desgranges, Marmy, Richelot, Verneuil.

Secrétaire général, M. Achille Dron.</

CHRONIQUE

L'adresse suivante rédigée, par M. Millaud, a été signée, hier mercredi, à l'issue de la dernière séance du conseil général par dix-huit de ses membres.

Cette adresse a été immédiatement envoyée à M. le président de la République.

Monsieur le président de la République. Nous n'avons aucun mérite à reconnaître que vos patriotiques efforts ont tendu jusqu'à cette heure à délivrer la France de l'invasion étrangère et à cimenter ses relations avec les nations voisines.

La libération du territoire est maintenant assurée et le gouvernement de la République peut réclamer l'honneur du succès de l'Empire. Il est temps d'envisager sans illusion, mais aussi sans faiblesse, notre situation intérieure.

Les soumissionnés, membres du conseil général du Rhône, estiment que l'ordre ne peut être durable dans le pays, sans la libre exercice du suffrage universel et sans l'application des principes les plus élevés d'humanité, qui font l'honneur des sociétés modernes.

La dissolution de l'Assemblée élit le 8 février l'annulation de tous les condamnés pour des causes purement politiques.

En conséquence, nous vous prions, monsieur le président de la République, de vouloir bien faire hâter devant l'Assemblée nationale la discussion des projets de lois relatifs à la dissolution de l'Assemblée.

Il convient de laisser la parole à la nation souveraine. Croyez, monsieur le président, que tout dévoué à la République, nous ne marcherons jamais notre concours à ses défenseurs.

Edouard MILLAUD. FALCONNET. THOMAS. PANGEST. F. ORDINAIRE. MICHAUD. PROUDON. DURAND. GÉRARD. MORGON. RIVIÈRE. GROSBOIS. FREYNET, v.-présid. PERRET. G. FEUILLET. GAILLETON. BONSÉVY. CARLE, président.

On achève en toute hâte les travaux d'installation de l'école de commerce dans les bâtiments de l'ancien hôtel des Monnaies.

C'est dans le corps de logis principal, celui qui avait été bâti pour l'habitation au gouverneur de Lyon que sera l'école proprement dite.

Les cours pour la chimie et les autres expériences relatives à la connaissance des marchandises auront lieu dans une construction spéciale qui avait été bâtie en 1830 pour les ateliers de la Monnaie.

Le haut bâtiment, en façade sur la rue et au sud du précédent, renferme l'ancienne chapelle des religieuses, transformée en immense réfectoire. Au-dessus sont les appartements du sous-directeur.

On voit que l'installation des divers services sera très-complète. Tous les travaux seront achevés et le mobilier installé le 7 octobre, jour auquel commenceront les examens d'admission.

On sait qu'un certain nombre d'Alsaciens et de Lorrains, résidant à Lyon, ont eu l'idée de se réunir pour convoquer une réunion de leurs compatriotes pour provoquer une option en masse.

Cette réunion n'a pas eu lieu, mais en revanche on nous annonce que les Alsaciens et Lorrains de notre ville sont convoqués à une assemblée, pour samedi prochain.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

On ose dire après cela que nous ne sommes pas les critiques officiels de la direction? L. B.

Le 12 septembre, à 8 heures 1/2, un lyonnais française, parmi laquelle figurait un canavane de nos amis, atteignait les sommets du Mont-Blanc et son arrivée était annoncée à Chamouilly par trois coups de canon.

C'était un match, comme diraient les Anglais. Quatre caravanes parties en même temps, l'une française, l'autre anglaise, le troisième allemande et une quatrième américaine, étaient parties ensemble des Grands-Mulets pour tenter l'ascension.

La France gagna la partie — c'est toujours cela sur la revanche! En 5 heures 1/4 elle franchit l'espace compris entre les Grands-Mulets et le sommet, cela ne s'était jamais vu. La seconde caravane vint 1 heure 1/2 après elle et la dernière 5 heures en retard.

Au retour tout Chamouilly était en liesse; ce fut un triomphe, une ovation auxquels notre ami, pour sa part, s'empressa de se soustraire en partant le soir même pour le Riffel.

On nous signale un acte de probité qui honore son auteur et que nous nous empressons de porter à la connaissance du public.

3,000 francs en billets, perdus par un modeste employé de l'une de nos grandes administrations, ont été trouvés hier par M. Joinin, concierge du factage lyonnais, rue Royale, 4, qui s'est empressé de les restituer.

Les gendarmes de Neuville ont assuré le droit de chanter, comme ceux d'Offenbach, dans Geneviève de Brabant.

Ah! qu'il est beau d'être homme d'armes! Mais que c'est un sort exigeant!

Le dimanche 21 juillet, vers 10 h. 1/2 du soir, les gendarmes Chatainier et Perrodin faisaient une patrouille et s'assuraient de la fermeture des cabarets lorsqu'ils entendirent des cris et virent des gens qui se battaient, près de la baraque d'une marchande de gaudes.

Ils s'approchèrent pour mettre fin au tumulte et engagèrent ces turbulents citoyens à rentrer paisiblement chez eux. Mais leurs observations amicales furent mal reçues, Mar... y répondit de la façon la moins parlementaire: 'Jem... la gendarmerie! C'est tout de la canaille! etc., etc. No pouvant lui imposer silence, le gendarme Chatainier se décida à l'arrêter, Mar... lui échappa, mais il fut aussitôt vigoureusement saisi par le second gendarme Perrodin.

Les spectateurs prirent naturellement son parti et se précipitèrent sur les gendarmes, en criant: 'Tapons dessus! étranglés les! prions les sabres! etc., etc.

En un instant les deux malheureux représentés de l'autorité furent entourés et bousculés par une soixantaine de personnes. Ils parvinrent non sans peine à se dégager et Pidodin laissa son képi dans la mêlée. Tous deux allèrent prévenir le brigadier qui, avec eux et le quatrième gendarme Roux, revint à l'endroit de l'attroupement et opéra l'arrestation de Mar... et de Mol... Mar... continua à proférer les plus grossières injures, et enfermé dans la prison de la gendarmerie il y passa la nuit à démolir un briquetage.

C'est à raison de ces faits qu'à l'audience de vendredi les comparaisons devant le tribunal correctionnel en compagnie de Mon... et de Narb...

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

Après les dépositions des gendarmes, le témoin Ampère, épicier à Neuville, fait connaître l'origine de cette scène regrettable.

supposer que son auteur voulait jouer au don Juan. Cependant M... rougit.

Elle doit cependant comprendre la plaisanterie, car on a pu reconnaître peu après, à la suite d'un examen, qu'elle avait beaucoup d'esprit... Cinq litres dans des vessies cachées sous ses vêtements!

Hier, sur le boulevard du Nord, un nommé P... François est tombé dans le fossé du fort des Charpenettes.

Les promeneurs qui se trouvaient sur le chemin de ronde sont accourus immédiatement, mais personne n'avait le courage de lui porter secours. Le malheureux se débattait dans l'eau, et il allait infailliblement périr, quand deux ouvriers, Petit, mouleur, et Gonzalez, teinturier, s'élançèrent et furent assez heureux pour le ramener au rivage.

P... transporté dans une brasserie voisine, reçut tous les soins que réclamait son état; mais ce n'est qu'après un temps assez long qu'on put le rappeler à la vie; on a été ensuite obligé de le transporter à l'Hôtel-Dieu.

G... s'est marié hier, la noce avait été suivie d'un dîner copieux avec accompagnement de libations renouvelées jusqu'à minuit.

A minuit et demi, les invités étaient à peu près dispersés et G... accompagnait un de ses amis A... et M... Rose C... quand deux képis de gardes urbains parurent à l'horizon.

Les gardes urbains un jour de noce! cette vue produisit à G... la même impression que l'arrivée de Ruy Gomez, l'homme au cor, tombant en travers du bonheur d'Hernani.

Aussi, il fallut voir comme les agents furent recrus. Malheureusement, les agents qui ne comprennent pas certains mystères du cœur, virent tout simplement un outrage à l'autorité, et menèrent au poste la petite troupe.

C'est M... G... qui ne doit pas être contenté. Voilà une première nuit de nocé de bien mauvais augure.

Terrible, cet attentat contre un militaire, que publie un petit journal de province: Le soldat X... était sorti de la caserne vers dix heures; on l'avait vu se diriger vers le bois avec une jeune paysanne des environs.

Une heure plus tard, on le trouva étendu sur le talus d'un fossé; il était sans connaissance. Parbleu, elle était partie.

Une course d'un genre nouveau s'organise par les soins du vélocipède de notre ville, pour le 22 septembre.

Il s'agit de comparer dans une course de fonds d'une certaine étendue, la marche à pied, le vélocipède, le cheval et en général tout moyen de locomotion naturel ou artificiel qui se présentera. La conviction du vélocipède, on le sent à la lecture de son programme, est que le vélocipède l'emporte sur tout autre moyen de transport connu, et que l'épreuve tournera à son avantage.

Aux pédestres et aux cavaliers de prouver le contraire, s'ils le peuvent.

La course aura lieu de Lyon à Mâcon, d'après le programme suivant: COURSE DE FONDS DE LYON A MACON.

Le dimanche 22 septembre 1872. Aller et retour. — Distance 150 kilomètres. Départ du Pont de la Gare, quai de Seris, à 5 h. du matin.

Pour tous moyens de locomotion applicables sur une route, c'est-à-dire: monocycles, bicyclettes et tricycles; chevaux à la selle ou attelés à une voiture, ainsi que tous engins marchant à vapeur et aussi pour tout amateur qui voudrait franchir la distance pédestrement.

1er prix: 200 fr.; — 2e prix: 80 fr.; — 3e prix: 40 fr.; — 4e prix: une médaille de vermeil; — 5e prix: une médaille d'argent.

ENTRÉE: 10 FR. SANS FORFAIT. Le but que se propose la société en donnant cette course est de faire une épreuve dans laquelle on verra avec preuves évidentes ce que peut faire un vélocipède et quelle est la force d'un cheval.

Quelque vitesse peut atteindre une locomotive roullière, et s'il existe des engins marcheurs pour distancer un vélocipède sur un grand parcours.

Les demandes d'engagement devront être adressées à M. Auguste Biess, secrétaire de la société, quai de l'Hôpital, n° 8, à Lyon.

La liste sera close le vendredi 20 septembre, à 5 heures du soir.

RÈGLEMENT DE LA COURSE: Art. 1er. — Il sera établi cinq contrôles dans lesquels une carte sera remise à chaque coureur: à Neuville, à Anse, à Saint-Georges-de-Reneins, à la Maison-Blanche et à Mâcon.

Art. 2. — Tout coureur qui n'aurait pas toutes ses cartes et qui ne serait pas inscrit à tous les contrôles sera hors de concours.

Art. 3. — Tout coureur qui changera de vélocipède ou de cheval sera hors de concours.

Art. 4. — Le costume de course ne sera exigé que pour le vélocipède.

Art. 5. — Tout coureur qui aurait recours au chemin de fer entre deux contrôles serait hors de concours.

Art. 6. — Tout coureur qui changera de moyen de locomotion serait également exclu du concours.

Art. 7. — La plus grande propriété pour les vélocipèdes, chevaux et voitures sera exigée.

A midi, l'audience est reprise. C'est M. Candy qui occupe le siège supplémentaire.

1er incident. Me Morellet, tout en reconnaissant l'honorabilité qui s'attache à la personne de M. Candy, s'oppose à la présence de ce juge parmi les membres du tribunal. M. Candy, dit Me Morellet, a instruit une partie de l'affaire dont il s'agit et le délégué exige que le juge ne prenne aucune part aux débats.

Le soir, à 8 heures, illumination de l'Hôtel-de-Ville, et grande retraite aux flambeaux. Le maire, Cl. DESROUYEAUX.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalésière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse farine de Santé, qui guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancoles, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Me Morellet propose de nouvelles conclusions tendant à ce que la procédure suive les formes prescrites par la loi. Il demande, en conséquence, que M. le procureur de la République veuille bien, avant l'incident des témoins, exposer les faits qui sont reprochés aux prévenus. Il invoque, au secours de sa demande, l'article 190 du code de procédure qui est formel à cet égard.

M. le procureur s'oppose à la demande qui vient d'être faite. Les faits ressortent assez de l'assignation qui a été envoyée aux inculpés.

M. le procureur répond que si la défense fait appel à sa complaisance, il est tout disposé à lui donner toutes les explications qu'elle lui demandera, mais que, si la défense l'exige comme un droit, il ne donnera aucune explication.

M. Morellet développe ses conclusions et fait appel à la loi pour l'observation de l'article 190, qui veut que les prévenus sachent les faits que l'accusation allègue contre eux.

M. le procureur se met à la disposition du tribunal pour faire tel résumé qu'il lui plaira.

M. Morellet dit observer qu'il ne connaît pas les dépositions des témoins. Il demande donc que le ministère public veuille bien donner quelques explications sur les faits qui ont donné lieu à la citation des témoins.

M. le procureur répond que si la défense fait appel à sa complaisance, il est tout disposé à lui donner toutes les explications qu'elle lui demandera, mais que, si la défense l'exige comme un droit, il ne donnera aucune explication.

M. Morellet dit que le ministère public n'a rien exposé de tout. Il insiste sur la nécessité d'un résumé et il demande que le tribunal lui donne acte de ce qu'il déclare. D'ailleurs il a posé des conclusions et il prie le tribunal de vouloir statuer sur les conclusions, qui sont celles de la défense tout entière.

Le tribunal, après avoir délibéré sur l'incident, vu l'article 190 du code de procédure, prie M. le procureur de la République de vouloir bien faire un exposé des faits.

M. le procureur de la République expose les faits suivants: Le 21 janvier 1871, se fonda à Saint-Etienne une société dite Alliance républicaine. Cette société s'intitula société privée. En raison de la facilité des admissions, elle s'éleva bientôt à 600 membres à Saint-Etienne. Elle prit une extension aussi grande dans les cantons de l'arrondissement.

L'action de cette société s'est manifestée dans les événements du 21 au 25 mars 1871. Quelle que soit l'Alliance républicaine prise-elle dans les événements, je le démontrerai dans le courant du débat. Après, elle a continué à exister. Constituée d'abord d'une façon tolérable, la société s'est sensiblement modifiée, le 12 août, par des statuts nouveaux.

A partir de cette époque, le registre des délibérations est muet; la société n'est plus privée, elle est déclarée. Son action s'est montrée dans les élections de septembre. Le 8 octobre 1871, la société a été saisie à la suite d'une ordonnance du parquet. L'affaire a été soumise au juge d'instruction et aujourd'hui le tribunal s'en trouve saisi, comme il résulte des citations. Le tribunal voudra bien me donner acte du résumé que je viens d'exposer.

M. le président ordonne que l'on procède à l'audition des témoins.

3e incident. Me Duchamp, comme prévenu, pose des conclusions tendant à ce qu'il plaise au tribunal correctionnel de se déclarer incompétent. M. Duchamp déclare que son action s'est montrée dans les élections de septembre. Le 8 octobre 1871, la société a été saisie à la suite d'une ordonnance du parquet. L'affaire a été soumise au juge d'instruction et aujourd'hui le tribunal s'en trouve saisi, comme il résulte des citations. Le tribunal voudra bien me donner acte du résumé que je viens d'exposer.

M. le procureur de la République ne croit pas devoir conclure, il laisse à la sagesse du tribunal le soin de statuer sur l'incident.

4e incident. Me Gourju pose des questions préliminaires tendant à la disjonction de l'affaire en ce qui regarde les prévenus de Roanne, il conclut à l'incompétence du tribunal. Ces conclusions sont développées par le procureur de Roanne avec autant de modération dans le fond que d'éloquence dans la forme. Il s'appuie principalement sur le manque de connexité entre l'Alliance de Roanne et celle de Saint-Etienne.

M. le procureur repousse la demande de Me Gourju, il n'a pour prouver l'affiliation de la société de Roanne à celle de Saint-Etienne, que les lettres du citoyen Audiffred, par laquelle ce dernier demande formellement l'affiliation de l'Alliance de Roanne à l'Alliance de Saint-Etienne. Cette demande, comme il résulte du registre des délibérations, fut votée à l'unanimité par la société de Saint-Etienne.

Me Cherpin croit que cette lettre est datée de février, tandis que la fondation de l'Alliance de Roanne ne remonte qu'au mois de mars. Il demande donc que le ministère public veuille bien lui communiquer la lettre pour s'assurer du fait.

M. le procureur répond que la lettre existe au dossier, mais qu'il n'a pas en ce moment. Des éclats de rire et des cris se font entendre dans l'auditoire.

M. le procureur proteste contre ce tumulte inconvenant et déclare que, s'il se renouvelait, il saurait requérir des mesures énergiques pour le réprimer.

M. le président, sur les conclusions de Me Duchamp et de Me Gourju, joint les deux incidents au fond et passe outre aux débats.

L'audience est suspendue pour un quart d'heure. A la reprise de l'audience, on procède à l'audition des témoins. (Mémorial de la Loire.)

Les dépositions entendues dans cette première journée n'ont été ni bien importantes ni bien précises.

A deux reprises, M. le procureur de la République a la fois et les uns après les autres, dans le procès du 25 mars (assassinat de M. de Lespès); mais les deux fois Me Cherpin a protesté contre cette introduction dans le débat de documents étrangers à l'affaire. Les applaudissements du public ont accueilli chaque fois cette protestation. Au dernier lieu, M. le président a menacé de faire évacuer la salle et Me Cherpin lui-même a déclaré ces applaudissements inconvenants.

CONCOURS REGIONAL AGRICOLE DE SAINT-ETIENNE DU SAMEDI 14 AU DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 1872. Programme de ses opérations. Exposition agricole sur la place Villebeuf. Le jeudi, 19. — Opération du jury des animaux. Opération des instruments. — Entrée payante. Exposition des animaux. — Entrée payante pendant les opérations du jury: prix, 0 francs 50 centimes.

Le dimanche 22 septembre, entrée gratuite des deux expositions, de 7 heures du matin à 5 heures du soir, heure de la clôture.

A 3 heures du soir, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, pavésée et décorée, proclamation et distribution solennelles des récompenses décernées dans les concours agricoles et horticoles.

Un grand festival musical aura lieu à St-Etienne le même jour. Le soir, à 8 heures, illumination de l'Hôtel-de-Ville, et grande retraite aux flambeaux.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalésière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse farine de Santé, qui guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancoles, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Me Morellet propose de nouvelles conclusions tendant à ce que la procédure suive les formes prescrites par la loi. Il demande, en conséquence, que M. le procureur de la République veuille bien, avant l'incident des témoins, exposer les faits qui sont reprochés aux prévenus. Il invoque, au secours de sa demande, l'article 190 du code de procédure qui est formel à cet égard.

M. le procureur s'oppose à la demande qui vient d'être faite. Les faits ressortent assez de l'assignation qui a été envoyée aux inculpés.

M. le procureur répond que si la défense fait appel à sa complaisance, il est tout disposé à lui donner toutes les explications qu'elle lui demandera, mais que, si la défense l'exige comme un droit, il ne donnera aucune explication.

M. Morellet développe ses conclusions et fait appel à la loi pour l'observation de l'article 190, qui veut que les prévenus sachent les faits que l'accusation allègue contre eux.

M. le procureur se met à la disposition du tribunal pour faire tel résumé qu'il lui plaira.

M. Morellet dit observer qu'il ne connaît pas les dépositions des témoins. Il demande donc que le ministère public veuille bien donner quelques explications sur les faits qui ont donné lieu à la citation des témoins.

M. le procureur répond que si la défense fait appel à sa complaisance, il est tout disposé à lui donner toutes les explications qu'elle lui demandera, mais que, si la défense l'exige comme un droit, il ne donnera aucune explication.

M. Morellet dit que le ministère public n'a rien exposé de tout. Il insiste sur la nécessité d'un résumé et il demande que le tribunal lui donne acte de ce qu'il déclare. D'ailleurs il a posé des conclusions et il prie le tribunal de vouloir statuer sur les conclusions, qui sont celles de la défense tout entière.

Le tribunal, après avoir délibéré sur l'incident, vu l'article 190 du code de procédure, prie M. le procureur de la République de vouloir bien faire un exposé des faits.

M. le procureur de la République expose les faits suivants: Le 21 janvier 1871, se fonda à Saint-Etienne une société dite Alliance républicaine. Cette société s'intitula société privée. En raison de la facilité des admissions, elle s'éleva bientôt à 600 membres à Saint-Etienne. Elle prit une extension aussi grande dans les cantons de l'arrondissement.

L'action de cette société s'est manifestée dans les événements du 21 au 25 mars 1871. Quelle que soit l'Alliance républicaine prise-elle dans les événements, je le démontrerai dans le courant du débat. Après, elle a continué à exister. Constituée d'abord d'une façon tolérable, la société s'est sensiblement modifiée, le 12 août, par des statuts nouveaux.

A partir de cette époque, le registre des délibérations est muet; la société n'est plus privée, elle est déclarée. Son action s'est montrée dans les élections de septembre. Le 8 octobre 1871, la société a été saisie à la suite d'une ordonnance du parquet. L'affaire a été soumise au juge d'instruction et aujourd'hui le tribunal s'en trouve saisi, comme il résulte des citations. Le tribunal voudra bien me donner acte du résumé que je viens d'exposer.

M. le président ordonne que l'on procède à l'audition des témoins.

3e incident. Me Duchamp, comme prévenu, pose des conclusions tendant à ce qu'il plaise au tribunal correctionnel de se déclarer incompétent. M. Duchamp déclare que son action s'est montrée dans les élections de septembre. Le 8 octobre 1871, la société a été saisie à la suite d'une ordonnance du parquet. L'affaire a été soumise au juge d'instruction et aujourd'hui le tribunal s'en trouve saisi, comme il résulte des citations. Le tribunal voudra bien me donner acte du résumé que je viens d'exposer.

M. le procureur de la République ne croit pas devoir conclure, il laisse à la sagesse du tribunal le soin de statuer sur l'incident.

4e incident. Me Gourju pose des questions préliminaires tendant à la disjonction de l'affaire en ce qui regarde les prévenus de Roanne, il conclut à l'incompétence du tribunal. Ces conclusions sont développées par le procureur de Roanne avec autant de modération dans le fond que d'éloquence dans la forme. Il s'appuie principalement sur le manque de connexité entre l'Alliance de Roanne et celle de Saint-Etienne.

M. le procureur repousse la demande de Me Gourju, il n'a pour prouver l'affiliation de la société de Roanne à celle de Saint-Etienne, que les lettres du citoyen Audiffred, par laquelle ce dernier demande formellement l'affiliation de l'Alliance de Roanne à l'Alliance de Saint-Etienne. Cette demande, comme il résulte du registre des délibérations, fut votée à l'unanimité par la société de Saint-Etienne.

Me Cherpin croit que cette lettre est datée de février, tandis que la fondation de l'Alliance de Roanne ne remonte qu'au mois de mars. Il demande donc que le ministère public veuille bien lui communiquer la lettre pour s'assurer du fait.

M. le procureur répond que la lettre existe au dossier, mais qu'il n'a pas en ce moment. Des éclats de rire et des cris se font entendre dans l'auditoire.

M. le procureur proteste contre ce tumulte inconvenant et déclare que, s'il se renouvelait, il saurait requérir des mesures énergiques pour le réprimer.

M. le président, sur les conclusions de Me Duchamp et de Me Gourju, joint les deux incidents au fond et passe outre aux débats.

L'audience est suspendue pour un quart d'heure. A la reprise de l'audience, on procède à l'audition des témoins. (Mémorial de la Loire.)

Les dépositions entendues dans cette première journée n'ont été ni bien importantes ni bien précises.

A deux

Table with columns: SORTES, PONS, BALLOTS PESÉS. Rows include various types of wool and their weights.

Table with columns: AVIGNON, 18 septembre. Rows include various types of wool and their weights.

Table with columns: Oies, Canards, Volailles, etc. Rows include various types of poultry and their weights.

Table with columns: Vache, Veau, Mouton, etc. Rows include various types of livestock and their weights.

Table with columns: BULLETIN METEOROLOGIQUE, da 19 septembre. Rows include weather forecasts and astronomical data.

ENSEIGNEMENT SOURDS-MUETS. Advertisement for M. J. HUGENTOBLER, ex-directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Genève.

COURS OFFICIEL DES DENREES

du 8 au 15 septembre 1872.

Table with columns: Marché aux grains, Marché des bestiaux sur pied (Vaise), Marché en gros de la Martinière. Rows include various types of grain and livestock prices.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me DAMOUR, avoué à Lyon, rue Saint-Pierre, 14. VENTE D'UNE MAISON. Mise à prix: 2,000.

ALSACE-LORRAINE

Agence de publicité A. Jourdain. INSERTIONS au prix du tarif de chaque feuille.

HOTEL DE LA GRANDE-BRETAGNE

PARIS, 14, rue Caumartin, PARIS. Au centre des beaux Quartiers, touchant les Boulevards et le nouvel Opéra.

EAU DE MELISSE des CARMES

du Frère MATHIAS. A. EMERY, rue Vacon, 54, Marseille.

DESNOIX & Co

pharmaciens, 22, rue du Temple, Paris. HEMATOSINE.

VENTE JUDICIAIRE

Etude de Me J.-M. TERRAS, avoué à Lyon, rue de la Bourse, 39. VENTE JUDICIAIRE.

UN EX-SOUS-OFFICIER

porteur de bons certificats, marié, sans enfant, demande une maison bourgeoise.

EAU DENTIFRICE ANATHERINE

DU DOCTEUR J. G. POPP. MÉDECIN-DENTISTE DE LA COUR IMP. ROY. D'AUTRICHE A VIENNE.

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

A LOUER UN WASTE LOCAL. en totalité ou en partie.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS. Rows include various types of bonds and stocks.

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 19 septembre. Notre marché ne veut pas se résigner à la baisse et s'obstine à pratiquer des cours plus élevés.

BOURSE DE LYON

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS. Rows include various types of bonds and stocks.

PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE

Table with columns: 3 0/0, 5 0/0. Rows include various types of interest rates.

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 19 septembre. Notre marché ne veut pas se résigner à la baisse et s'obstine à pratiquer des cours plus élevés.

BULLETIN FINANCIER

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS. Rows include various types of bonds and stocks.

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 19 septembre. Notre marché ne veut pas se résigner à la baisse et s'obstine à pratiquer des cours plus élevés.

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 19 septembre. Notre marché ne veut pas se résigner à la baisse et s'obstine à pratiquer des cours plus élevés.